

MAE1 - Optimiser le travail de l'équipe municipale : Agir ensemble pendant nos 6 ans de mandat



Domaine de formation
Management d'équipe



Type de formation
En présentiel et/ou distanciel (nous consulter)



Référence
MAE1



Durée
1 journée de 7,00 heures

Nos objectifs pédagogiques

A l'issue de cette formation, vous serez capable de :

- Mettre en place une charte de l'équipe municipale
- Mieux coordonner l'action collective des Adjointes et des Conseillers municipaux délégués pour vos projets de territoire
- Articuler l'action politique des élus avec l'action technique de votre administration territoriale
- Adopter de nouvelles habitudes de travail partagées et collaboratives à long terme
- Mener à bien vos projets avec une feuille de route de l'équipe municipale

Public visé et prérequis

Vous êtes élu dans une commune, une intercommunalité (communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine, métropole...), un conseil départemental ou régional. Vous exercez des responsabilités de Conseiller municipal, Adjoint au maire, Maire, Conseiller départemental, Conseiller régional, Vice-Président ou Président.

Modalités pédagogiques

Ce module de formation vous propose une présentation claire et documentée, diffusée par vidéo projecteur ou écran plat. L'intervention est enrichie par des exemples concrets qui vous permettront de faire écho à vos pratiques. Par ailleurs, une évaluation des acquis est prévue en début et en fin de formation.

Moyens techniques et méthodes pédagogiques

A l'issue de la formation, nous vous remettons les supports pédagogiques au format PDF®.

Modalités d'évaluation

Votre progression pédagogique est accompagnée avec bienveillance par le formateur durant toute la journée de formation. À chaque étape, nous validons vos acquis par quizz, QCM ou entretien individuel.

En fin de journée, vous remplissez un questionnaire personnel d'évaluation portant sur les objectifs pédagogiques, l'intervention du formateur, les méthodes et les moyens de la formation. L'Institut Supérieur des Élus vous délivrera un certificat individuel validant votre participation à la formation.

Dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les évaluations réalisées (quizz, QCM...), ne seront pas sauvegardées sans le consentement explicite écrit des participants.

En complément, le formateur valide les acquis compétence par compétence, participant par participant. Le résultat est porté sur l'attestation de participation adressée aux bénéficiaires en fin de formation.

MAE1 - Optimiser le travail de l'équipe municipale : Agir ensemble pendant nos 6 ans de mandat

Déroulé pédagogique de la journée de formation

Matin

- Qu'entend-on par « équipe municipale ? »
- Optimiser : « Qu'est-ce que c'est ? »
- Définition d'une équipe
- Les spécificités d'une équipe municipale
- Pas d'équipe sans capitaine : le Maire est le leader !
- Les facteurs de succès pour une équipe
- Différencier les niveaux de contexte d'évolution de l'équipe
 - Niveau politique, économique et social
 - Niveau légal et réglementaire
 - Niveau spécifique à la collectivité
- Assurer les partenariats de l'équipe
- Hiérarchiser les relations de l'équipe municipale
- Les 3 principaux modes de relations avec les partenaires
- Les relations équipe municipale / fonctionnaires municipaux
- Validation des acquis sous l'autorité du formateur

Après-midi

- Maîtriser les outils nécessaires pour optimiser le travail de l'équipe au-delà du mille-feuille territorial
- Une gouvernance des acteurs à anticiper
- La réalisation d'objectifs communs :
- Cultiver son esprit d'ouverture
- Développer la culture de l'écrit
- Mesurer les limites de l'oral
- Soigner l'environnement de travail
- 4 leviers pour dynamiser le travail de l'équipe
- Prioriser les tâches et mieux gérer son temps
- Planifier et déléguer
- Organiser les réunions
- Connaître quelques techniques pour favoriser le travail d'équipe et motiver la participation
- Validation des acquis sous l'autorité du formateur

MAE1 - Optimiser le travail de l'équipe municipale : Agir ensemble pendant nos 6 ans de mandat

Conditions d'inscriptions

Tarif en DIF élu : euros / journée

Pour connaître le prix de cette formation en hors DIF ou en groupe, n'hésitez pas à prendre contact au 01.83.79.02.87 ou contact@formations-des-elus.fr.

Merci de compléter le formulaire de le signer puis de le faire signer impérativement par l'autorité compétente accompagné de son cachet et de l'envoyer par courrier postal à l'adresse suivante : Institut Supérieur des Elus – 110 rue de la Jonquière, 75017 Paris. En adresser une copie par courriel à contact@formations-des-elus.fr. L'annulation du fait du participant devra intervenir dans les 5 jours calendaires avant le début du stage, à défaut les frais d'inscription resteront dus.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Nous proposons différentes modalités pédagogiques pour accueillir les personnes en situation de handicap. Vous pouvez retrouver nos actions sur ce lien : [accessibilité et mobilité](#) . Pour toute question, vous pouvez contacter notre référent handicap à l'adresse courriel psh@formations-des-elus.fr.

Conditions de la formation

Pour la plupart des sessions nous limitons volontairement le nombre de participants afin de privilégier la qualité de la relation formateur-participant. Vous serez informé du lieu exact environ 10 jours avant le début de la formation.

Profil du / des Formateur(s)

L'Institut Supérieur des Élus est composé de plus de 70 experts formateurs tous reconnus pour leur expertise et leur expérience.

Nos experts formateurs possèdent de grandes qualités communicationnelles. Ils agissent avec pédagogie et bienveillance. Ils animent leurs sessions de formation dans la bonne humeur. Ils transmettent dans le sens du partage et avec passion. Nos conseillers en formation sélectionnent toujours avec soin et précision les experts formateurs en fonction des domaines de formation identifiés.

Délais d'accès

Cette formation est éligible au DIF Elus (pour vous inscrire, cliquer sur le lien EDOF) :
https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/formation/recherche/82024579300022_MAE1/82024579300022_ADF_2024023

Ouvert à tous les élus locaux depuis 2017, le Droit Individuel à la Formation des Élus locaux plus communément appelé DIF Élus vise le financement de toutes les formations nécessaires à l'exercice du mandat d'un élu, voire les formations nécessaires à sa réinsertion professionnelle à l'issue d'un mandat. La gestion de ce dispositif de financement unique en son genre est confiée à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il faut compter 15 jours entre votre demande de formation et le début de la prestation dans le cas d'un financement direct. Ce délai pourra être porté à deux mois minimum si le financement est pris en charge par le dispositif du Droit Individuel à la Formation des élus (DIF Élus) ou bien par le budget formation de votre collectivité ou EPCI. Nous vous aidons pour réaliser toutes vos démarches administratives.

Règlement

Une facture sera envoyée à la collectivité au lendemain de la prestation de formation par Advocaci groupe. Le règlement se fait par virement sur le compte bancaire d'Advocaci groupe.

MAE1 - Optimiser le travail de l'équipe municipale : Agir ensemble pendant nos 6 ans de mandat

Bulletin d'inscription

Remplir un bulletin d'inscription par participant

Date de la formation :

Tarif par jour :

Participant élu de la formation

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone professionnel : Téléphone portable :

E-mail :

Collectivité

Madame Monsieur

Nom et prénom référent :

Téléphone professionnel : Téléphone portable :

Nom de la collectivité :

Service :

Adresse :

Code postal : Ville :

Nombre d'habitants :

Je déclare être élu(e) Oui, je souhaite m'inscrire à la formation ci-dessus visée

Le coût de la formation intègre l'ensemble des supports de cours et les pauses café. Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront faire l'objet d'une demande de remboursement direct, par chaque participant, auprès de sa collectivité.

Je souhaite recevoir une attestation en exemplaires.

Date et signature du participant (obligatoire)	Date et signature du responsable de la collectivité et cachet de la collectivité (obligatoire)
---	--